



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2680

Ajaccio le N° SOUS-PREFECTURE DE CORTE

	S.A.D.	E.R	INFO
DIR			
DIR.Adj			
Adj.DIR			
MCR			
SG			
SG/PF			
SES			
SE			
SBSP	✓		
SLADD			
SICP			
Sec DIR			
Signalé	Délai réponse :		

DIR. DIR Adj.

HP
+ CF

CORTE, le 17 août 2009

Le sous-préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage et documents d'objectifs du site Natura 2000 « Marais del sale, Forêt de Pinia »

Réf : Réunions du 25 juin 2009

P.J. : Un relevé de conclusions

Vous trouverez ci-joint, pour votre complète information :

➤ le relevé de conclusions des réunions qui se sont tenues le 25 juin 2009 à la mairie de Ghisonaccia

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,


Tony CONSTANT

LISTE DES DESTINATAIRES

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Haute-Corse
- Le président du conseil exécutif de Corse,
- Le président du conseil général de la Haute-Corse,
- Le maire d'ALERIA,
- Le maire de GHISONACCIA,
- Le directeur régional de l'office national des forêts,
- Le délégué régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- La directrice du centre pénitentiaire de Casabianda,
- Le président de l'office de l'environnement de la Corse,
- Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Corse,
- Le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
- Le président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse,
- Le directeur du Musée d'ALERIA,
- La directrice de l'office du tourisme d'ALERIA,
- La directrice de l'office du tourisme de GHISONACCIA,
- Le président de l'association ALALIA,
- Le président de l'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse,
- M. Grégory BEUNEUX, mammalogiste, membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse,
- M. Jean-Pierre NOUGAREDE, herpétologiste,

Site Natura 2000 FR9400580
«Marais del Sale, Forêt de Pinia»

En conséquence de la structure du site Natura 2000, ce comité de pilotage est divisé en deux sessions, l'une consacrée au marais del Sale et la seconde à la forêt de Pinia.

Le DOCOB présenté lors de cette session est également structuré en 2 fascicules qui traitent distinctement chacune de ces zones.

Partie «Marais del Sale»

La session de travail du matin, consacrée au Marais del Sale a été ouverte par Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de CORTE qui invite chacun des participants à se présenter.

Participants

Nom Prénom	Organisme - Qualité
Tony CONSTANT	Sous-préfet de l'arrondissement de Corte
Nicolas d'ORTOLI	BRL ingénierie
Jean Claude FRANCESCHI	Mairie d'Aleria
Angele MANFREDI	Adjointe maire de Ghisonaccia
Jean Paul HETIER	BRL ingénierie
Michel MURACCIOLE	CERL Corse
Anne MARTINETTI	CERL Corse
Patrice BEZL	CERL Corse
Stéphanie MARCHETTI	Conseil Général 2B
Xavier PAOLI	Conseil Général 2B
Helene SANTONI	Office de tourisme
Marcel GAMBINI	Propriétaire foncier
Laurent SORBA	Office de l'Environnement de la Corse
Mélanie ESPI	CDA 2B
Camille FERAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement Corse (DREAL)
<u>Absents excusés</u>	
Délégué régional de l'ONCFS	ONCFS
Laetitia HUGOT	OEC, Directrice du Conservatoire botanique
Jean Pierre NOUGAREDE	Expert herpétologie
Louis OLIVIER	ONF
Paul POLI	Réserve de Biguglia
Gregory BEUNEUX	GCC

Puis il récapitule l'ordre du jour, à savoir : un rappel succinct sur le fonctionnement de Natura 2000 et la présentation par l'opérateur de l'état d'avancement du DOCOB.

.../...

Rappel des généralités de Natura 2000

M le Sous-préfet assisté de M. FERAL rappellent le fonctionnement de Natura 2000. Le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne ponctuée selon une philosophie et des étapes cadrées par la réglementation : les directives Oiseaux et Habitats régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. Le réseau se veut être autant un outil de protection qu'un outil de développement. Sa mise en œuvre se fait selon une approche contractuelle et de concertation dès la première étape, c'est à dire la rédaction du DOCOB.

Quelques chiffres : Natura 2000 représente 12,4 % du territoire national via 1705 sites dont 371 au titre de la directive oiseaux, et 1334 au titre de la directive « Habitats ». 80 sites sont désignés pour la Corse dont 61 au titre au de la directive « Habitats ».

Le déroulement théorique de la rédaction du DOCOB a ensuite été rappelé :

- L'opérateur est la structure désignée pour la rédaction du DOCOB. Elle peut être un bureau d'étude, une association, une structure para publique comme l'ONF, etc
- Le DOCOB est construit en 2 temps : d'abord un état des lieux écologique et social du site où l'on analyse les problématiques existantes, puis une partie opérationnelle qui comprend un programme d'actions en réponse aux problématiques.
- Tous les socioprofessionnels, propriétaires, élus ... acteurs locaux au sens large sont invités à se mettre en rapport avec l'opérateur à chaque fois qu'ils souhaitent faire connaître une particularité du site.
- Les différentes parties du DOCOB sont validées en COPIL au fur et à mesure son avancement : 4 réunions du COPIL et de 1 à 2 ans de travail sont d'ordinaire requis pour achever et valider le DOCOB. Le DOCOB est mis en œuvre dès qu'il est validé.

Conformément à la réglementation, les questions relatives à la présidence des futurs comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB ont été posées lors des précédents comités de pilotage : l'État est ici à la présidence du COPIL, et le conservatoire du littoral à la maîtrise d'ouvrage du DOCOB.

Le site Natura 2000 « Marais del Sale, Forêt de Pinia »

Ce site Natura 2000 est parvenu au terme du processus de désignation : il est une Zone Spéciale de Conservation de 691 ha, désignée par l'arrêté ministériel du 17 mars 2008.

M MURACCIOLE rappelle que ce site est organisé en deux périmètres distincts qui sont la propriété du conservatoire du littoral. Le document qui sera présenté aujourd'hui a donc une double vocation, il est régi par un double cadre juridique : il est à la fois et tout autant un DOCOB qu'un plan de gestion conservatoire du littoral. Ce qui implique qu'il mentionne des actions qui ne relèveront pas des problématiques écologiques de Natura 2000 mais plus largement de problématiques patrimoniales et paysagères. Ce DOCOB/plan de gestion, que nous appellerons DOCOB pour simplifier dans les lignes ci dessous, relève donc de la volonté d'harmoniser les deux démarches.

Le comité de pilotage (COPIL) est une instance formelle, désignée par arrêté préfectoral, qui a pour rôle principal de valider les principales étapes de la vie du site Natura 2000, que ce soit des moments importants du DOCOB comme la validation du diagnostic, des fiches actions présentées, ou faire un bilan de l'action menée sur le site. Le travail du COPIL porte nécessairement sur l'ensemble du site Natura 2000.

Rien n'interdit par contre d'organiser autant de groupes de travail ou de comité de gestion ou toute autre instance ... par sous ensemble géographique ou par thème en fonction des besoins.

Le DOCOB de ce site est en cours de finalisation par le bureau d'étude BRL ingénierie qui en fait une présentation de la partie qui concerne le marais Del Sale: rappels du diagnostic et projets de fiches actions. Se reporter au fascicule correspondant du DOCOB. La discussion s'engage, pendant et après cette présentation, sur différents points.

Un premier point est la gestion de la réserve de chasse autour du pénitencier. L'ONCFS, actuel gestionnaire souhaite se désengager de cette responsabilité. Il convient de réunir les principaux partenaires : centre de détention, conservatoire du littoral, ONCFS, et OEC en charge des réserves de chasse. Il est entendu que le fonctionnement de la réserve est différent du fonctionnement Natura 2000, mais il est de l'intérêt général de clarifier ou, si nécessaire, de réattribuer les responsabilités de chacun. M SORBA fera en sorte d'organiser une réunion de travail avec ses collègues de l'OEC en charge de ce sujet.

- Mme SANTONI fait remarquer qu'il y a beaucoup de projets mais que les sources de financements ne sont pas toujours explicites. M CONSTANT la rassure sur ce point : les financements Natura 2000 et le conservatoire du littoral, qui dispose de fonds propres, assurent la mise en œuvre de ces projets.

- M FERAL souhaite qu'un descriptif technique des fiches actions concernant les aménagements paysagers figurent au DOCOB, ainsi que des éléments de devis. Le DOCOB étant un document à vocation publique, il doit être aussi complet que possible.

- A la question de M CONSTANT concernant l'organisation « d'activités nature » dans le site, Mme SANTONI précise qu'il y a une demande non négligeable, avec environ 21000 personnes/an, pour l'essentiel une clientèle familiale. Il y a des produits intéressants à monter de type promenades, des guides, des prospectus, mais cela n'a pas encore été fait.

- En ce qui concerne les questions des zones de sur et sous-pâturage observés ponctuellement sur des milieux fragiles de type sansouires à salicornes ou de type dunaire, il est normalement de la responsabilité du DOCOB d'établir le cahier des charges des pratiques pastorales recommandées, si possible en collaboration avec les éleveurs concernés pour déterminer ce qui est supportable pour eux de ce qui ne l'est pas.

Des conventions d'usage agricole entre l'éleveur, le conservatoire du littoral et le département sont élaborées et fixent les règles d'exploitation sur le site. Elles sont annexées d'un cahier des charges adapté aux enjeux écologiques. Une étape ultérieure concerne alors la reconnaissance financière de ce travail : que ce soit par des conventions à prix réduit entre le conservatoire du littoral et l'éleveur, par les mesures agri-environnementales (MAET, gérées par le service pastoralisme de l'OEC qu'il conviendra de consulter), ou par d'éventuels contrats Natura 2000 complémentaires mais ne faisant pas double emploi avec les MAET.

- Il n'y a pas de phénomène d'érosion littorale notable pour l'instant sur ce site.

Suite à cette présentation du site et des fiches actions par M d'ORTOLI, la question se pose de la validation du DOCOB.

M FERAL fait remarquer que les fiches actions présentées, bien que s'appuyant sur un audit de bonne qualité, restent très générales. C'est normalement le travail de l'opérateur, lors de la rédaction du DOCOB, de traduire les problématiques observées en préconisations concrètes : ce qu'il faut faire, où et quand, et de proposer les financements adaptés.

Lors de la validation d'un DOCOB, les fiches actions peuvent être proposées et décrites à différents niveaux d'avancement : comme un simple principe d'action, ou au contraire définies très précisément (localisation, contact du propriétaire, éléments de devis ...), avec tous les intermédiaires possibles entre ces deux extrêmes. Tout ce qui n'est pas précisé dans le DOCOB restera à faire ultérieurement, entièrement à charge de l'animateur Natura 2000.

Ce dernier point est précisément ce qui permet d'atténuer cette réserve émise par M FERAL; car avec l'approbation de l'ensemble du comité de pilotage, le conservatoire du littoral sera l'animateur du site Natura 2000. Or il dispose des moyens et des compétences pour mettre en œuvre le DOCOB malgré le fait que la partie opérationnelle de celui-ci soit peu finalisée.

Sur ces considérations et sur proposition de M le sous-préfet, le comité de pilotage :

- entérine le document présenté
- désigne le conservatoire du littoral comme animateur du site Natura 2000

La seconde session de travail du comité de pilotage reprend l'après-midi sur la forêt de Pinia.

Partie «Forêt de Pinia»

Le comité de pilotage était différent pour cette seconde session de travail :

Participants

Nom Prénom	Organisme - Qualité
Tony CONSTANT	Sous-préfet de l'arrondissement de Corte
Nicolas d'ORTOLI	BRL ingénierie
Angele MANFREDI	Adjointe maire de Ghisonaccia
Pascale SIMONI-RECH	mairie de Ghisonaccia
Ange PIERI	mairie de Ghisonaccia
Jean Paul HETIER	BRL ingénierie
Michel MURACCIOLE	CERL Corse
Anne MARTINETTI	CERL Corse
Patrice BEZL	CERL Corse
Stéphanie MARCHETTI	Conseil Général 2B
Xavier PAOLI	Conseil général 2B
Helene SANTONI	Office de tourisme
Laurent SORBA	Office de l'Environnement de la Corse
Didier TRECUL	ONF
Marc SINIBALDI	PNRC
Stéphane SRYAG	Forsap, Conseil Général 2B
Paul MANCINI	Forsap, Conseil Général 2B
Jean François GUERRINI	Forsap, Conseil Général 2B
Antoine ANDREANI	Centre de secours de Ghisonaccia
Camille FERAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement Corse (DREAL)
<u>Absents excusés</u>	
Délégué régional de l'ONCFS	ONCFS
Laetitia HUGOT	OEC, Directrice du Conservatoire botanique
Jean Pierre NOUGAREDE	Expert herpétologue
Paul POLI	Réserve de Biguglia
Gregory BEUNEUX	GCC

Tout comme la session du matin, les généralités sur Natura 2000 et sur ce site sont rappelées par M CONSTANT assisté par messieurs MURACCIOLE et FERAL.

M d'ORTOLI et M HETIER font une présentation du diagnostic et des fiches actions proposées sur la forêt de Pinia. La discussion s'engage à partir de cette présentation.

En ce qui concerne le diagnostic, M FERAL demande à disposer de la dernière version de la cartographie des habitats, car il semblerait y avoir des différences entre les données descriptives du site Natura 2000 sur les formulaires standards de données (utilisés pour transmettre au Muséum d'histoire naturelle de Paris les données naturalistes du site) et le diagnostic du site conduit dans le DOCOB, or c'est ce dernier qui fait foi.

La forêt de Pinia est une grande forêt au regard du fait qu'elle est présente sur le littoral. Deux menaces principales pèsent sur ce massif :

- essentiellement composée de pins maritimes, elle sera très sensible aux attaques de *Matsucoccus feytaudii*, une cochenille en voie de propagation en Corse
- les incendies

En conséquence de ces 2 risques, il faut s'attendre à ce que de forts bouleversements de la forêt telle qu'elle est connue actuellement soient probables dans les années à venir. Le débat, finalement non tranché, a porté sur les mesures à prévoir et sur les transformations supportables par la forêt ... et acceptables par ses utilisateurs.

Ces deux facteurs induisent les enjeux sur le site qui sont principalement :

- La menace sur un habitat communautaire
- En matière de sécurité dans un contexte de fréquentation de loisir
- En matière de préservation de la qualité paysagère

Les actions du DOCOB essaient de fournir des solutions afin d'atteindre les objectifs en matière de prévention incendie, d'anticipation de l'arrivée de la cochenille et en organisation de l'accueil du public.

D'un point de vue DFCI, ce site reste un site dangereux où il est difficile de mettre les personnes en sécurité. La réglementation (qui interdit l'accès au massif dans les périodes critiques), l'information et un bon système d'orientation sur place pourront aider les promeneurs à se réfugier sur la plage en cas de péril.

Mais comme l'a indiqué M le sous-préfet, le débat sur la sécurité ne doit pas être placé trop au centre des préoccupations de Natura une fois que toutes les mesures réglementaires et d'informations ont été prises. Si l'on envisage des mesures trop drastiques d'entretien pour limiter les conséquences d'un incendie, outre leur coût prohibitif, elles conduiront à une dénaturation voire à une altération des habitats naturels. L'absence de risque ne sera possible qu'avec l'absence de forêt, ce qui n'est bien entendu pas l'objectif.

Les politiques PRMF sont quand à elles décidées en dehors du processus Natura 2000, il n'y a pas toujours harmonisation entre les deux. Il est proposé de concerter les actions du DOCOB/plan d'aménagement forestier/PRMF afin de mener des actions ciblées.

En ce qui concerne la cochenille, la question se pose, au moins sur certains secteurs, de favoriser l'émergence d'un paysage forestier différent, composé d'autres essences forestières.

Par ailleurs, il est à considérer la grande diversité biologique des zones humides, il est proposé un zonation plus précise des interventions ou type d'intervention au niveau de ces milieux.

Enfin dernière considération le pin maritime est une essence pionnière formant un habitat de transition ... à l'échelle d'un siècle ou deux. Que faire de ce processus d'évolution naturelle de l'habitat ?

Les solutions envisagées passent à peu près toutes par des traitements sylvicoles adaptés, ce qui reporte le travail et les choix techniques à effectuer vers le projet d'aménagement forestier qui devra être rédigé par l'ONF en fonction des problématiques signalées dans le DOCOB.

Enfin ont été abordées la question des actions à conduire sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires, les suivis scientifiques, la protection des dunes, l'entretien des milieux humides recensés.

Une réserve a une nouvelle fois été émise par M FERAL sur la non finalisation des fiches actions.

Il n'est pas suffisant que soient recommandées des mesures d'actions « à préciser selon l'évolution de la situation » : les fiches actions doivent contenir des recommandations pragmatiques qui sont nécessairement des choix en fonction des connaissances disponibles à l'instant t. Le choix peut également consister à ne rien faire, dans la mesure où il est explicité. Sur la base du diagnostic conduit, qui est ici de bonne qualité, le bureau d'étude doit aller jusqu'à la rédaction de fiches actions opérationnelles au moins sur actions jugées prioritaires.

Or cette partie du travail est insuffisante, et en l'état, le travail restera à faire par l'animateur pour la mise en œuvre des fiches actions, ce qui ne fonctionnerait pas sur un tout autre site. Mais ici encore comme précédemment, sachant que c'est le conservatoire du littoral avec qui va jouer le rôle de l'animateur Natura 2000, l'administration propose son approbation au document présenté.

Conclusions du COPIL

- Les éléments de diagnostics et notamment la cartographie des habitats devront être transmis sous format informatique (logiciels SIG type MAPINFO ou ArcView) pour l'actualisation des formulaires standards de données.
- Les documents de gestion sont approuvés à l'unanimité par le comité de pilotage. Le bureau d'étude devra néanmoins compléter autant que possible les fiches actions par des recommandations pratiques pour faciliter leur mise en œuvre.
- Le conservatoire du littoral est désigné comme animateur du site Natura 2000 « Forêt de Pinia marais del Sale ».

Monsieur le sous préfet a levé la séance vers 18H30 en remerciant chacun de sa participation à ce comité de pilotage.

Le sous-préfet,



Tony CONSTANT